



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagney : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, P. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, J.P. GOVIGNAUX, J.L. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, J.M. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001351

Rapport n°2.3 - Avenant n°1 au marché d'affrètement - Cession du lot n°2 à la Société Transdev Alsace

Avenant n°1 au marché d'affrètement - Cession du lot n°2 à la Société Transdev Alsace

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

| Inscription budgétaire | |
|---|--------------------------|
| BP 2011 et PPIF 2011-2015 Budget annexe Transports « Affréteurs périurbains » | Montant BP 2011 : 6,5 M€ |

Résumé :

Le présent avenant propose la passation d'un avenant n°1 au lot n°2 du marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon (n°2010/05), passé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la société TRANSDEV Est le 19 novembre 2010 et notifié le 23 novembre 2010.

Pour des raisons géographiques et de réorganisation interne au sein du groupe TRANSDEV, la société TRANSDEV Est sollicite l'autorisation du Grand Besançon de céder l'intégralité des droits et des obligations contenus dans le marché public n°2010/05 - lot n°2 à la société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV.

L'avenant, annexé au rapport, a ainsi pour objectif de formaliser cette cession.

I. Préambule

Le marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon a été notifié par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 23 novembre 2010 à la société TRANSDEV Est, située rue Louis Lumière, 21160 Marsanay-la-Côte.

Afin de permettre de continuer d'assurer les services concernés dans les meilleures conditions de sécurité et de qualité, TRANSDEV Est demande la cession de l'intégralité des droits et des obligations contenus dans le marché, à la société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV.

II. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet le transfert, pour des raisons géographiques et de réorganisation interne au sein du groupe TRANSDEV, du lot n°2 du marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines à la société TRANSDEV Alsace, ce lot n°2 ayant été attribué initialement à TRANSDEV Est.

Par cet avenant, la société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV, s'engage à reprendre l'ensemble des droits et obligations contenus dans le marché public n°2010/05 - lot n°2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la cession du lot n°2 du marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon à la société **TRANSDEV** Alsace, filiale du groupe **TRANSDEV**,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 au marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon, signé le 19 novembre 2010,
- autorise **Monsieur le Président**, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention :

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 08 AVR 2011

Avenant n°1 au lot n°2 du marché n°2010/05
Exécution des services de transport public de voyageurs
des communes périurbaines du Grand Besançon
Lot n°2 : NORD
Cession du lot n°2 à la société TRANSDEV Alsace

I. Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : TRANSDEV Est
Rue Louis Lumière BP 84
21160 MARSANAY-LA-COTE

Marché n°2010/05 approuvé par délibération du 21/12/2009 et notifié le 23/11/2010.

Objet du marché : Exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon.

Durée du marché : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Montant du marché (lot n°2) : Prix global forfaitaire annuel pour la durée du marché valeur 2010 : 1 891 949,00 € HT (montant de la phase 3, année de référence du marché).

II. Préambule

Le marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon a été notifié par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 23 novembre 2010 à la société TRANSDEV Est, située rue Louis Lumière, 21160 Marsanay-la-Côte.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est informée, par TRANSDEV Est, d'une réorganisation interne au sein du groupe TRANSDEV, nécessitant une cession de l'intégralité des droits et des obligations contenus dans le marché à la société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV.

III. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet le transfert du lot n°2 du marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon à la société TRANSDEV Alsace, attribué initialement à TRANSDEV Est, pour des raisons géographiques et de réorganisation interne au sein du groupe TRANSDEV.

Par cet avenant, la société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV, s'engage à reprendre l'ensemble des droits et obligations contenus dans le marché public n°2010/05 - lot n°2.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

IV. Signature des parties

Fait en 2 exemplaires à Besançon, le

Le titulaire,
TRANSDEV EST

Le Président de la CAGB,
Jean-Louis FOUSSERET